

SARL PREST ASSUR  
AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA  
ZA AUVOURS 72530 YVRE L'EVEQUE  
TEL 02.43.89.00.58 FAX 02.43.89.14.79  
E-mail : arnaud.cormery@mma.fr  
N° ORIAS : 15000105 - www.orias

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**Responsabilité civile**

**Valable pour la période du 01.01.2020 au 31.12.2020**

Nous, soussignés Arnaud CORMERY, Thierry DUTERTRE et Norberto LOURENCO, 14 Place de la République 72160 CONNERRE, Agents Généraux des M.M.A. - dont le siège social est situé 10 bd Oyon 72000 LE MANS attestons que :

**SAS EXCELIUM**

Demeurant : 8 RUE JULES VERNE – 44700 ORVAULT

Est titulaire, pour l'activité de :

- prestations de sécurité en tous lieux
- études, audit, conseil et assistance dans la mise en œuvre des moyens de sécurité
- formation aux métiers de la sécurité
- coordination santé-sécurité dans le cadre de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983
- vente, installation et maintenance de systèmes d'alarmes anti intrusion
- vente et installation et maintenance de systèmes de détection incendie, système de vidéosurveillance, contrôle d'accès
- surveillance de bien par géolocalisation
- surveillance de collectivités et administrations
- transport de support d'informations dématérialisé
- assemblage d'équipements électroniques dédiés à la télésurveillance
- télésurveillance sur zone aéroportuaire hors zone de sureté à accès réglementée

Du contrat n° : **144 620 683** qui garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qui peut lui incomber.

<b>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON*</b>		
<b>Garanties</b>	<b>Montants des garanties en euros</b>	<b>Montants des franchises* en euros (1)</b>
Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2)(3) Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	10 000 000 EUR	Néant
• Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à	10 000 000 EUR	Néant
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	3 500 000 EUR	Néant
• Vol par préposé	10 000 000 EUR	1 000 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	4 000 000 EUR	1 000 EUR
• Atteintes à l'environnement* accidentelles* (4) (montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance*)	3 000 000 EUR	1 000 EUR
	1 000 000 EUR	3 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises\* sont applicables pour un même sinistre\* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise\* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) Les dommages corporels\* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

(4) Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation et à enregistrement au titre des articles L512-1 à L517-7 du Code de l'environnement

<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE*</b>		
<b>Garanties</b>	<b>Montants des garanties en euros</b>	<b>Montants des franchises* en euros (1)</b>
Montants exprimés par sinistre* pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2) :		
	10 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
• Dommages matériels* et immatériels consécutifs* à ceux-ci	10 000 000 EUR	1 000 EUR
• Dommages subis par les biens confiés* y compris fonds et valeurs* confiés limités à 60000 euros par année d'assurance	305 000 EUR	1 000 EUR
• Perte ou vol de clés	150 000 EUR	1 000 EUR
• Frais de vétérinaire	Frais réels	200 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	3 000 000 EUR	3 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises\* sont applicables pour un même sinistre\* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise\* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

<b>RECOURS ET DEFENSE PENALE</b>		
<b>Garanties</b>	<b>Montant de la garantie en euros</b>	<b>Montant de la franchise* en euros</b>
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

FAIT LE 12/12/2019  
A YVRE L EVEQUE

L'assureur,  
Par délégation,  
L'Agent Général,

SARL PREST'ASSUR  
MMA  
14 place de la République - 72160 CONNERRE  
Tél. 09 78 350 350  
N° ORIAS 15000105 - www.orias.fr  
SIREN 808 044 747 - prestassur@mma.fr

